



## ANNEXE 1

COMMUNE : CORBEYRIER

29 MARS 2026 - ELECTION DE LA MUNICIPALITE (2<sup>ème</sup> tour)

CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : .....

No	Nom(s) (en minuscules)	Prénom(s)	Sexe (F ou M)	Année de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)
1							Rue : NP : Localité :	
2							Rue : NP : Localité :	
3							Rue : NP : Localité :	
4							Rue : NP : Localité :	
5							Rue : NP : Localité :	

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2<sup>ème</sup> tour est de \_\_\_\_\_. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la fraction de commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**